



# Stage d'été Rugby Club de Senlis 2023

Du lundi 28 aout au 01 septembre 2023

9h30 – 17h30

## Réservation

Pour inscrire votre enfant au stage d'été du Rugby Club de Senlis, merci de

remplir le formulaire d'inscription, daté, signé et accompagné des pièces jointes et le remettre à Lamy Nicolas (crécelle)

Pièces à joindre au bulletin d'inscription :

- Photocopie de la pièce d'identité du joueur
- Photocopie de la licence 2022/2023
- Attestation d'assurance/responsabilité civile de l'enfant couvrant sa participation à un séjour de vacances sportives
- Attestation de droits à l'assurance maladie (pas de photocopie de carte vitale) et attestation de carte mutuelle
- Règlement intégral du montant du stage (si règlement par chèque(s) : à Rugby Club de Senlis



Nicolas ( Crécelle )  
Lamy

Tél :  
06 09 23 70 97

E-Mail :  
Lamy.nicolas@hotmail.com

**Tarif de la semaine 140 euro avec repas du midi et gouter**

**Nom :**

**Prénom :**

**Sexe :**

**Date de naissance :**

**Lieu de naissance :**

**Club :**

**Catégorie :**

**Taille maillot :**

**E-mail :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Tél fixe :**

**Tél portable :**

## 2) Règlement intérieur

Tous les stagiaires doivent obéir à l'organisation générale du stage sans porter atteinte à leur bon déroulement. Nous sommes très attentifs aux notions de respect, citoyenneté et vivre ensemble.

Le stagiaire s'engage à respecter :

- Les règles de vie et d'hygiène
- L'image du stage (tenue + attitude)
- Les horaires 9h30-16h30
- Les consignes des éducateurs
- Le matériel et locaux mis à disposition

Le téléphone portable est interdit durant toute la durée du stage. Il pourra être confisqué.

Les organisateurs du stage de printemps du Rugby Club de Senlis se réservent le droit d'interrompre le stage pour non-respect du règlement intérieur et d'en informer les parents. Dans ce cas, les frais de retour du stagiaire seront à la charge du stagiaire ou de son représentant légal. En inscrivant un enfant mineur à nos stages, les parents, tuteurs, représentants légaux ou responsables acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en assumer les conséquences. L'organisateur décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un stagiaire pendant la durée de son stage. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés. Il est d'ailleurs recommandé aux stagiaires de ne pas amener d'objet de valeur (téléphone portable, jeu vidéo). L'organisateur peut être amené, en cas d'urgence, à régler en votre nom des dépenses (médecin, pharmacie...), qui devront être remboursées dès la fin du stage.

Signature obligatoire du ou des parents, précédée de la mention "bon pour autorisation"

Fait à

Le     /     /

Signature :

### 3) Conditions Générales

Le stage est proposé aux filles et garçons.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

La totalité du stage devra être réglée avant le 30 juin 2023.

Tarif : 140 € en demi-pension. Le tarif demi-pension inclus la totalité des activités, l'encadrement, les déjeuners, goûters et les transports en bus.

#### Décharge de responsabilité

Quand vous déposez ou vous récupérez votre enfant, il est obligatoire d'en aviser un membre de l'organisation. Tous mineurs déposés devant le stade avant les horaires officiels ne sont pas sous notre responsabilité et aucun d'entre eux ne pourra partir sans son représentant légal.

Le stage terminé, notre mission s'achève dès que les stagiaires sont repris en charge par leurs parents, à 17h00 le dernier jour de stage. Nous déclinons toute responsabilité quant aux incidents qui pourraient survenir à posteriori.

Dans le cas de négligence ou d'une faute de la part du Rugby Club de SENLIS du fait de l'organisation de l'événement, ce dernier est couvert par le biais d'une assurance responsabilité civile.

Tout autre accident et/ou incident doit être couvert par l'assurance personnelle du participant.

Le parent ou l'adulte responsable de l'enfant s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile avant le stage pour le compte de son enfant. De plus, conformément à l'article L321-4 du Code du Sport, Le Rugby Club de SENLIS insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels.

#### **CONDITIONS D'ANNULATION :**

Annulation à signaler auprès de l'organisateur du stage. Si elle intervient à moins de 7 jours avant la date de début, il sera retenu 60 % du montant total du stage. En cas d'annulation pour raison médicale (justifiée par la production d'un certificat médical), le stagiaire sera intégralement remboursé des sommes déjà versées et ce, quelle que soit la date de l'annulation.

En cas de non-présentation à la date du séjour, en cas d'interruption du stage du fait du stagiaire, en cas de renonciation à des prestations incluses dans le stage, aucun remboursement ne sera effectué.

Il ne sera consenti aucun remboursement pour une arrivée tardive ou un départ prématuré pour quelques raisons que ce soit hormis une blessure pendant le stage. En cas de blessure ou de maladie pendant le stage, il sera effectué un remboursement au « prorata temporis » si celle-ci nécessite un départ prématuré, sur présentation d'un certificat médical.

L'organisateur peut être exceptionnellement contraint d'annuler un stage si le nombre de participants est insuffisant ou pour des contraintes sanitaires liées au Covid-19. Dans ce cas, elle vous en informera au plus tard 7 jours avant le début du stage.

La somme versée sera remboursée en totalité dans le cas d'une annulation par l'organisateur.

Qualité de stage :

Toute réclamation, de nature commerciale ou relative à la qualité des prestations devra nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard dans un délai de 3 mois après la fin du séjour.

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales du stage (annulation, interruption, assurance...)

Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à :

Le / /

Signature :

## 4) Droit à l'image

Je, soussigné, Mr \_\_\_\_\_, le père Né

le / / à

Domicilié à

Et / ou Mme \_\_\_\_\_, la mère Née

le / / à

Domicilié à

Autorisons Le Rugby Club de Senlis à photographier, filmer notre enfant et à utiliser les photographies et vidéos dans le cadre de notre communication, conformément aux dispositions légales relatives au droit à l'image et au droit du nom.

- Objet de l'autorisation : cession de droit d'image du stagiaire.
- Gratuité de l'autorisation : consentie à titre gracieux, en France et à l'étranger.
- Durée de l'autorisation : illimitée avec autorisation de reproduction, diffusion et publication.
- Supports utilisés : internet, réseaux sociaux, presse (journaux, vidéos), tous supports médiatiques et de communication

Signature obligatoire du ou des parents, précédée de la mention « bon pour autorisation »

Fait à

Le / /

Signature :

## 5) Autorisation de soins

### Résponsable de l'enfant

#### Mère

Prénom Nom :

Adresse :

Téléphone :

#### Père

Prénom Nom :

Adresse :

Téléphone :

### Autorisation de soins en cas d'accident

Je soussigné-e

Agissant en ma qualité de : PÈRE, MÈRE, ou TUTEUR (rayer la mention inutile) du stagiaire AUTORISE le directeur des stages :

- À prendre toutes les mesures utiles (traitement, examen médical ou intervention chirurgicale) et notamment à demander son admission en établissement de soins si nécessaire.
- À reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents ou du représentant légal du mineur

Signature des parents ou des représentants légaux précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

Fait à

Le / /

Signature :

## 6) Autorisation de prise en charge (facultatif)

ATTENTION : Remplir cette autorisation que dans le cas et seulement dans le cas où ce n'est pas un des représentants légaux indiqués sur la fiche de renseignement qui récupère l'enfant le soir à la fin du stage.

Je soussigné-e

Madame, Monsieur :

En qualité de :

Autorise à prendre en charge le transport pour son départ du site d'accueil du stage sportif de mon enfant

Madame, Monsieur :

Une pièce d'identité sera demandée à l'accompagnateur.

Signature des parents ou des représentants légaux précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à

Le / /

Signature :

## 7) Protocole COVID

Mise en place d'actions visant à respecter le protocole en vigueur :

- Lavage des mains plusieurs fois par jour.
- Port du masque obligatoire pour les éducateurs et tous les adultes qui rentrent dans les locaux.
- Les activités se feront en priorité en extérieur.
- Les déplacements pour les activités se feront avec le masque pour tous les participants.
- Le personnel est formé aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour lui-même et pour les jeunes dont il a la charge le cas échéant.

Les parents : Ils sont informés clairement (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- Des conditions de fonctionnement du stage et de l'évolution des mesures prises ;
- De leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- De la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne participe au stage et aux activités (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- De la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le stagiaire qui est concerné ; des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un stagiaire ou un membre du staff ; - de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre enfant
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie

Signature des parents ou des représentants légaux précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à

Le / /

Signature :